

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE CLOITRE ST THEGONNEC

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 26 MAI 2016

AFFERENTS EN EXERCICE QUI ONT PRIS
AU CONSEIL MUNICIPAL PART A LA
DELIBERATION

Délibération n° 6

15 7 9

L'an deux mille seize

Le 26 mai 2016

Date de la convocation
19 mai 2016

à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Véronique PEREIRA

Objet de la délibération
MOTION TAFTA

Présents :

Tous les membres du Conseil à l'exception de Sébastien GOURMELON, Gwenaëlle PERON, David DELIVRE, Albert LAVILLEROY, Aurélie JEGOU et Lydie QUIVIGER.

Monsieur DELIVRE et madame QUIVIGER ont donné leurs pouvoirs à madame MADEC et monsieur DEQUEN.

Madame Martine MADEC a été nommée secrétaire.

MOTION TAFTA

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal le projet Tafta :

Le Transatlantic Trade and Investment Partnership (TTIP) est un projet de zone de libre-échange lancé début 2013 par Barack Obama et les dirigeants de l'Union européenne, José Manuel Barroso et Herman Van Rompuy, avec le soutien des 27 Etats-membres européens (qui sont maintenant 28).

L'objectif est de libéraliser au maximum le commerce entre les deux rives de l'Atlantique, en :

- réduisant les droits de douane ;
- réduisant les « barrières réglementaires », c'est-à-dire les différences de réglementations qui empêchent l'Europe et les Etats-Unis de s'échanger tous leurs produits et services, et qui génèrent des coûts supplémentaires ;

Madame Le Maire lit la motion contre le projet TAFTA. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord pour voter la motion et contre le projet Tafta.

Pour copie certifiée conforme au registre.



LE MAIRE

Véronique PEREIRA